

79 SG/13/GT

Original : anglais
Octobre 2010

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE
SUR LES MALADIES DES ANIMAUX SAUVAGES
Paris, 12–15 octobre 2010**

La réunion du Groupe de travail de l'OIE sur les maladies des animaux sauvages s'est tenue du 12 au 15 octobre 2010 au siège de l'OIE à Paris. La réunion a été présidée par le Docteur William Karesh, Président du Groupe de travail, et le Professeur Ted Leighton a été nommé rapporteur. L'ordre du jour et la liste complète des participants figurent respectivement dans les Annexes I et II.

1. Observations préliminaires et accueil des participants

Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, a accueilli les participants et les a remerciés pour le travail réalisé au nom de l'OIE. Il a indiqué que l'intégration des questions liées aux animaux sauvages dans le mandat de l'OIE revêtait sans cesse plus d'importance pour réaliser les objectifs de l'OIE et a évoqué plusieurs aspects particulièrement pertinents pour le Groupe de travail. Il a d'abord souligné l'absolue nécessité de disposer de déclarations précises sur les maladies des animaux sauvages afin de brosser un tableau plus complet de l'état de la santé animale dans le monde sans pour autant entraver inutilement les échanges commerciaux. Le défi à relever consistera à préserver voire à améliorer la qualité et la crédibilité des déclarations tout en étudiant les moyens de faire accepter l'idée que l'apparition d'agents pathogènes dans la faune sauvage ne peut qu'exceptionnellement avoir des conséquences sur le statut commercial des animaux domestiques et de leurs produits. Un deuxième domaine important a été mentionné, à savoir le passage d'une classification des maladies fondée sur la taxonomie de la maladie et de l'hôte à un système axé sur l'agent pathogène. Le Groupe de travail devrait accorder une attention particulière à ce changement afin de compléter les informations scientifiques disponibles sur les agents pathogènes présents dans la faune sauvage.

Le Docteur Vallat a par ailleurs mentionné les principaux événements qui marqueront l'année et qui exigeront des efforts et l'attention du Groupe de travail. Il a demandé au Groupe de travail de mettre au point les derniers détails du programme de la première Conférence mondiale de l'OIE consacrée à la santé des animaux sauvages et à la biodiversité, qui se tiendra du 23 au 25 février 2011 à Paris. La réunion a permis de mettre en évidence la valeur ajoutée découlant d'une bonne compréhension des interactions entre la santé et une gestion saine des ressources naturelles et d'encourager les Membres de l'OIE à intégrer les préoccupations en matière de biodiversité dans leur politique de santé animale. Le deuxième point concernait l'achèvement du premier cycle de renforcement des capacités du réseau des points focaux chargés de déclarer les maladies survenant dans la faune sauvage. Ce nouveau réseau mondial des points focaux a permis à l'OIE et à ses Membres de renforcer leurs liens avec les autorités chargées de la gestion des maladies dans la faune sauvage. C'est la première fois que l'OIE dispose d'un réseau de cette nature et sa mise en place lui a permis d'améliorer la qualité des services offerts à ses Membres. Le moment est venu de commencer à programmer la deuxième série d'ateliers de formation régionaux destinés à mobiliser les points focaux. En prenant une partie active à la préparation du contenu, le Groupe de travail pourrait garantir que ces ateliers se concentrent sur les points cruciaux liés aux objectifs du document d'orientation de l'OIE et encourager les points focaux à contribuer au document d'orientation et aux efforts de l'OIE. Enfin, l'OIE a pris contact avec le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), établi en Hongrie, qui avait proposé l'établissement d'une collaboration avec l'OIE en matière de santé des animaux sauvages et qui envisagerait la mise en place d'un bureau spécialisé au sein de l'organisation pour traiter de ces questions. La signature d'une convention officielle entre le CIC et l'OIE est à l'étude.

2. Discussions avec les représentants du Service de l'information sanitaire

Le Docteur Karim Ben Jebara, Chef du Service de l'information sanitaire de l'OIE, a débattu avec les membres du Groupe de travail de la déclaration des maladies présentes dans la faune sauvage par les Délégués et leurs points focaux pour les animaux sauvages. Il leur a également remis un rapport sur les maladies des animaux sauvages déclarées en 2009 ainsi qu'une analyse des tendances en matière de déclaration. Une nette amélioration a été observée au cours des deux dernières années. Cette embellie concerne la quantité et la qualité des informations fournies dans les déclarations ainsi que la répartition géographique des réponses, plus étendue que par le passé. Le système de déclaration actuel a favorisé l'établissement de relations directes entre le Délégué et les points focaux chargés au niveau national de déclarer les maladies de liste de l'OIE pour toutes les espèces et les maladies non inscrites sur la liste pour les animaux sauvages. Cette communication directe s'est accompagnée d'une amélioration du flux des informations au sein de chaque pays ainsi qu'en direction de l'OIE.

Le Docteur Ben Jebara et son équipe ont débattu avec le Groupe de travail des problèmes afférents à la déclaration de maladies chez les animaux sauvages et notamment du choix des codes de fréquence des maladies chez les espèces sauvages et de leur interprétation. Le Service de l'information sanitaire animale était au courant de la quasi-totalité de ces problèmes. Certains d'entre eux étaient imputables à un manque de formation à la procédure de notification ; les autres problèmes étaient en voie de résolution par des interventions au niveau de WAHIS et de WAHIS-Wild. Le Docteur Ben Jebara a indiqué que la notification des maladies de la liste de l'OIE s'effectuait au moyen de WAHIS et que la procédure pouvait être complétée par les points focaux pour les animaux sauvages. Ces derniers pourraient compléter en ligne les informations concernant les maladies non inscrites sur la liste observées chez les animaux sauvages en 2010 à l'aide du système WAHIS-Wild qui devrait être mis à la disposition des Délégués et des points focaux pour les animaux sauvages en février 2011.

Le Docteur Ben Jebara a précisé que l'OIE avait arrêté des critères précis concernant l'inclusion ou l'exclusion d'agents pathogènes de la liste des agents pathogènes et des maladies de l'OIE devant faire l'objet d'une notification au niveau international. En revanche, aucune série de critères analogues n'a été élaborée pour les agents pathogènes qui, bien que ne figurant pas sur la liste de l'OIE, doivent être notifiés annuellement à la demande de l'OIE. Dans la mesure où le Groupe de travail avait identifié au départ les agents pathogènes notifiables, il pourrait envisager de définir une série de critères régissant l'inclusion des agents pathogènes dans cette liste de déclaration volontaire ou leur exclusion.

Le Groupe s'est dit impressionné par les avancées obtenues par le Service, que ce soit pour faciliter et encourager la notification des maladies des animaux sauvages inscrites ou non sur la liste, pour concevoir WAHIS-Wild ou pour présenter et analyser les maladies des animaux sauvages notifiées à l'OIE. Le Groupe a félicité le Docteur Karim Ben Jebara et son équipe pour l'excellent travail effectué.

3. Tour d'horizon des membres du Groupe de travail sur les derniers événements pathologiques significatifs dans la faune sauvage dans les différentes régions

Fièvre charbonneuse – D'importants foyers de fièvre charbonneuse ont été notifiés chez des animaux sauvages du Parc national Queen Elizabeth, en Ouganda, et dans le Parc national Kruger, en Afrique du Sud. Deux foyers restreints ont été constatés chez le bison dans le nord-ouest du Canada.

Tuberculose bovine - Une ré-émergence de la tuberculose bovine a été constatée chez le cynocéphale (*Papio ursinus*) dans le Parc national Kruger, en Afrique du Sud. La tuberculose bovine reste un sujet d'inquiétude dans plusieurs pays européens où, malgré l'absence de notification de nouveaux foyers dans la faune sauvage, le nombre d'espèces contaminées ne cesse de progresser.

Maladie de Carré – Des cas sporadiques de la maladie de Carré ont été confirmés chez le lion (*Panthera leo*) dans le Parc transfrontalier Kgaligadi (Afrique du Sud/Botswana). Il s'agit donc des premiers cas rapportés en Afrique australe. Des chiens domestiques infectés issus d'agglomérations rurales situées en périphérie semblent être à l'origine de la maladie.

Variolle du singe - Une recrudescence de l'incidence de la variolle du singe chez l'homme a été notifiée en République démocratique du Congo. L'arrêt de la vaccination antivariolique est suspecté d'être à l'origine de cet accroissement du nombre de cas diagnostiqués chez l'homme, dans la mesure où elle offrait une protection croisée.

Floraisons algales nuisibles – Une forte mortalité provoquée par une floraison cyanobactérienne dans une retenue d'eau artificielle a été signalée chez le zèbre de Burchell (*Equus burchelli*), le gnou (*Connochaetes taurinus*) et le rhinocéros blanc (*Ceratotherium simum*) dans le Parc national Kruger en Afrique du Sud.

Panstéatite chez les poissons et les crocodiles – La panstéatite ont été confirmée chez le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) et le poisson-chat (*Clarius* spp.) dans trois réseaux fluviaux du Parc national Kruger. Cette maladie est déjà présente depuis 2 à 3 ans.

Fièvre de la vallée du Rift – Un important foyer de fièvre de la vallée du Rift est apparu entre février et juin 2010 dans la région centrale des Plateaux de l’Afrique du Sud. Bien que l’infection concerne principalement les ovins, les bovins et les caprins, des cas cliniques de la maladie ont été confirmés chez les animaux sauvages, entre autres chez le buffle d’Afrique (*Syncerus caffer*), le springbok (*Antidorcas marsupialis*), le cob à croissant (*Kobus ellipsiprymnus*), l’hippotrague noir (*Hippotragus niger*), le bontebok (Damalisque à front blanc, *Damaliscus pygargus*) et l’éland (*Taurotragus oryx*). En outre, plusieurs espèces non indigènes d’animaux sauvages d’élevage, par exemple le lama, l’alpaga et le daim, ont aussi présenté des signes cliniques.

Maladie de Newcastle – Au Canada, la maladie de Newcastle (ND) a été détectée chez le cormoran à aigrettes (*Phalacrocorax auritus*) durant l’été 2010 dans le Saskatchewan et l’Ontario. Dans l’Ontario, 18 cas de mortalité ont été notifiés chez le cormoran à aigrettes entre le 8 juin et le 1er septembre 2010 ; la présence du virus de la maladie de Newcastle a été confirmée dans cinq cas. Au Saskatchewan, la maladie de Newcastle a été diagnostiquée chez des cormorans à aigrettes provenant de trois sites éloignés les uns des autres. Aux États-Unis d’Amérique, la maladie de Newcastle a été confirmée ou suspectée dans la mortalité de plus de 800 cormorans à aigrettes dans divers sites du Minnesota, du Dakota du Nord, et du Wisconsin vers le milieu de l’été 2010. Si des cas de mortalité ont été observés dans le même temps chez d’autres espèces, par exemple chez le goéland à bec cerclé (*Larus delawarensis*) et le pélican d’Amérique (*Pelecanus erythrorhynchos*), la maladie de Newcastle n’a pas été diagnostiquée.

Syndrome du museau blanc chez les chauves-souris – Aux États-Unis d’Amérique, le syndrome du museau blanc a été signalé pour la première fois en 2006 chez des chauves-souris en hibernation dans le nord de l’État de New York. Durant l’été 2010, le syndrome a été observé dans 14 États, y compris en Oklahoma, situé beaucoup plus à l’ouest. Au Canada, le syndrome du museau blanc a été diagnostiqué pour la première fois chez des chauves-souris au Québec et dans l’Ontario durant l’été 2010. Une nouvelle mycose (*Geomyces destructans*) est suspectée en être la cause. Les chauves-souris infectées, dont le museau est souvent couvert de mycélium blanc, interrompent leur hibernation et épuisent leurs réserves d’énergie en se mettant à voler à l’extérieur en plein jour et au milieu de l’hiver. Une mortalité de 97 à 100 % des populations a été observée dans certaines grottes contaminées. L’impact écologique d’une mortalité de telle importance suscite une vive inquiétude, de même qu’une éventuelle extinction de plusieurs espèces de chauve-souris menacées. Aux États-Unis d’Amérique, un programme de réponse national est en voie d’élaboration et des recherches ont été lancées sur l’épidémiologie du syndrome du museau blanc ainsi que sur les méthodes de traitement des chauves-souris et de désinfection des grottes et des équipements de spéléologie. Des avis à la population ont été diffusés dans les deux pays afin d’inciter les habitants à prendre les mesures nécessaires pour éviter toute propagation du syndrome du museau blanc aux grottes non contaminées ; plusieurs États des États-Unis d’Amérique ont fermé les grottes au public. Le Canada a interdit l’accès du public aux sites infectés.

Cachexie chronique – Au Canada et aux États-Unis d’Amérique, la cachexie chronique poursuit sa lente extension depuis la quasi-totalité des foyers précédemment identifiés de cervidés infectés vivant en liberté. Par voie de conséquence, la cachexie chronique a été détectée pour la première fois début 2010 dans l’État de Virginie, dans une zone adjacente à la région contaminée de la Virginie-Occidentale. L’État de New York est l’unique exception à la progression constante de la cachexie chronique chez les cervidés sauvages ; aucun nouveau cerf (*Odocoileus virginianus*) infecté n’a été découvert depuis la première détection de la maladie chez deux animaux en 2005. Les responsables de l’aménagement de la faune poursuivent leur surveillance à des fins de détection ou de suivi de la maladie. Ils envisagent actuellement de modifier leurs stratégies de surveillance pour en accroître l’efficacité face à une réduction des sommes allouées à de telles activités.

Mortalité chez les markhors – Au Tadjikistan, une mortalité massive apparue le 21 septembre 2010, a impliqué 21 markhors (*Capra falconeri*) rassemblés autour de points d’eau. Des rapports antérieurs à la mort des animaux signalaient qu’ils étaient « enrhumés ». L’autopsie a révélé la présence de lésions pulmonaires. Des vétérinaires du Tadjikistan se sont adressés aux Autorités vétérinaires nationales et à des experts externes afin d’élucider cette mortalité. Étant donné que le diagnostic laissait entrevoir des suspicions de pleuropneumonie contagieuse caprine (*Mycoplasma capricolum* subsp. *capripneumoniae*), des mesures ont été adoptées pour traiter à l’oxytétracycline les animaux se trouvant aux points d’eau ou à proximité et pour décontaminer les lieux en brûlant les cadavres et en désinfectant à la chaux chlorée.

Mortalité chez le saïga – En mai 2010, en l'espace d'une semaine, près de 12.000 saïgas (*Saiga tatarica*, femelles et jeunes de l'année) d'une population de l'Oural ont été trouvés morts près d'une source, dans l'ouest du Kazakhstan, non loin de la frontière russe. La sous-population des animaux concernés sortait d'un hiver particulièrement rigoureux et comprenaient globalement quelque 26.000 individus. L'espèce figure sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacéesTM. Bien que leur mortalité soit attribuée à la pasteurellose, d'autres causes ont été avancées, dont une infection différente de la pasteurellose, une contamination de l'environnement ou une exposition à des toxines.

Peste porcine africaine – La peste porcine africaine est toujours persistante chez les porcs domestiques dans la région du Caucase en Europe. Le sanglier (*Sus scrofa*) est concerné en raison d'une relation épidémiologique non encore élucidée. De foyers sporadiques de la maladie sont notifiés chez le sanglier.

Trichomonose aviaire – Ce protozoaire semble avoir des effets sur les populations de pinsons du Royaume-Uni depuis l'été 2005. Des foyers sont observés chaque année depuis cette période, vers la fin de l'été et en automne. Le verdier d'Europe (*Carduelis chloris*) est la principale espèce concernée, mais plusieurs rapports signalent l'infection chez d'autres espèces de pinsons et chez le moineau domestique (*Passer domesticus*). Les populations des régions les plus touchées connaissent une forte régression. Au Canada, les pinsons indigènes sont aussi infectés par des souches hautement pathogènes dans la région côtière de l'Atlantique. Cet agent pathogène a le potentiel de se propager vers l'ouest à l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Chytride – La présence du chytride (*Batrachochytrium dendrobatidis*) a désormais été notifiée pour l'ensemble du territoire européen, ainsi que dans d'autres régions du monde. Cette mycose probablement envahissante présente sur le continent semble s'être répandue dans les habitats naturels où la présence d'espèces étrangères d'amphibiens a été constatée. La Thaïlande l'a observé pour la première fois chez des grenouilles d'importation destinées au commerce des animaux de compagnie ; le champignon n'a toutefois pas été détecté dans les populations indigènes d'amphibiens.

La rage – La rage a envahi l'Italie du nord en novembre 2008 chez le renard roux. Le lancement d'une vaste campagne de vaccination a entraîné une diminution des cas. Aucune nouvelle expansion de la maladie n'a été observée récemment (depuis septembre 2010).

Virus West Nile – En Europe, plusieurs foyers d'infection par le virus West Nile ont été recensés chez l'homme et les équidés depuis août 2010. Plusieurs pays sont concernés : la Bulgarie, la Grèce, l'Italie, la Russie et l'Espagne ; jusqu'à présent, seule l'Autriche a notifié plusieurs cas dans la faune sauvage.

4. L'OIE et les espèces invasives

Le Groupe de travail a constaté que l'invasion des habitats naturels par des espèces exotiques avait été reconnue comme une menace grave pour la conservation de nombreux habitats fragiles dans le monde. L'importance de cette question a d'ailleurs été confirmée par l'OIE qui lui a récemment consacré un numéro spécial de sa *Revue scientifique et technique* (29 [1&2], 2010). Les principaux effets nuisibles de ces espèces invasives sont liés à leur capacité à transporter, abriter et propager des infections ou des parasites susceptibles ensuite de contaminer des populations indigènes naïves d'animaux sauvages exposés. Le commerce licite ou illicite des animaux ou des produits d'origine animale constitue l'une des principales causes de cette invasion. Compte tenu de la montée de l'inquiétude face à l'expansion des espèces invasives, il conviendrait de solliciter l'OIE pour qu'elle procède à un examen de la question et qu'elle envisage d'élaborer de nouvelles normes pour limiter les risques de propagation des espèces invasives lors du commerce international des animaux et des produits d'origine animale. Le Groupe de travail est d'avis que l'OIE devrait prendre des dispositions pour répondre aux requêtes de cette nature émanant des organisations publiques ou non gouvernementales. Le Groupe de travail s'est déclaré prêt à contribuer à l'établissement de relations avec les organismes chargés de la maîtrise des problèmes causés par les espèces invasives.

5. OFFLU¹ – Analyse des commentaires de la FAO concernant le document de 2009 sur la surveillance de l'influenza aviaire

Le Groupe de travail s'est réuni avec le Docteur Keith Hamilton, représentant du programme OFFLU, afin de passer en revue les réactions de l'OFFLU et de la FAO au document consacré à l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages et rédigé par le Groupe de travail à la demande de l'OFFLU en 2009. Le Groupe de travail avait accepté de revoir le niveau de détail du document sur la surveillance des oiseaux sauvages afin d'en assurer la cohérence avec le document plus important dont il devait faire partie. La version définitive du document révisé a été remise au Docteur Hamilton.

1 OFFLU : Réseau OIE/FAO de lutte contre l'influenza aviaire

6. Conférence internationale de l'OIE sur la santé des animaux sauvages et la biodiversité

Le Groupe de travail et le personnel de l'OIE ont discuté du programme scientifique et des aspects pratiques de la Conférence internationale de l'OIE sur la santé des animaux sauvages et la biodiversité qui se tiendra du 23 au 25 février 2011 à Paris. Le projet de programme définitif avec le nom des orateurs a été finalisé et approuvé par le Directeur général. Plusieurs membres du Groupe de travail prendront part à la Conférence en qualité d'orateurs.

Document de la Conférence – Il a été convenu que l'OIE se chargerait de la publication d'un document fondé sur les présentations. Il rassemblerait les communications des orateurs intéressés. Ces derniers disposeraient d'une grande liberté quant au choix du format le plus adapté à leur présentation. Le Groupe de travail a accepté de diriger la publication des communications qui lui auraient été remises dans un ouvrage cohérent qui tenterait d'incarner l'esprit de la Conférence. Les auteurs seraient invités à soumettre des communications ne dépassant pas les 5.000 mots. Les articles pourraient être soumis en anglais, en français ou en espagnol ; toutefois, la majorité d'entre eux seraient probablement rédigés en anglais. Le résumé des communications qui seront présentées à la Conférence doit être envoyé avant la première semaine de janvier 2011. Les présentations Powerpoint seront sollicitées une semaine avant la Conférence. Les auteurs qui auront choisi de soumettre leur article seront tenus d'en remettre le manuscrit à la Conférence ou pour le 1er avril 2011 au plus tard.

Posters de la conférence – Par ailleurs, il a été convenu d'inviter des présentations de posters à la Conférence. Ces posters doivent avoir un rapport direct avec le thème général de la conférence ; les sujets scientifiques détaillés seront refusés. Les posters seront préparés en anglais. Le Groupe de travail passera en revue les résumés de posters proposés et n'acceptera à la conférence que les posters répondant aux critères de sélection. Les résumés de posters doivent être envoyés avant le 15 décembre 2010.

Le Docteur Daniel Chaisemartin s'est joint au Groupe de travail pour discuter des aspects pratiques de la conférence. La conférence se tiendrait à la Maison de la Chimie (28 rue St Dominique à Paris), qui dispose d'une capacité d'accueil de 600 à 700 personnes. Les frais d'inscription seraient fixés à 250 € pour les premiers inscrits ; ils seraient plus élevés pour les autres participants. Le livre de la conférence et les résumés de posters seraient fournis aux participants à la réunion ; les diapositives des présentations PowerPoint seraient accessibles sur le site Web de l'OIE après la conférence. Tous les participants, Délégués et points focaux pour les animaux sauvages recevraient la publication de la conférence, qui serait par ailleurs mise en ligne sur le site Web de l'OIE. L'OIE assumerait les dépenses et les frais d'inscription des conférenciers. En revanche, les autres participants devront faire face personnellement à leurs frais de déplacement, leurs indemnités de séjour et leur frais d'inscription. Les lettres d'invitation seraient envoyées à un maximum de personnes et notamment aux Délégués de l'OIE et à leurs points focaux pour les animaux sauvages.

7. Rapports des Centres collaborateurs de l'OIE sur les maladies des animaux sauvages

Centre collaborateur pour la formation en santé et gestion de l'interface animaux domestiques et animaux sauvages d'Afrique du Sud (Onderstepoort) – Aucun rapport complémentaire au rapport annuel de janvier 2010 n'a été demandé au Centre, le dernier rapport remontant seulement à mai 2009. La participation active du Centre à l'Atelier des points focaux pour les animaux sauvages, qui s'est tenu en Tanzanie en mars 2010, a été soulignée.

Centre collaborateur de l'OIE sur la surveillance, le suivi, l'épidémiologie et la gestion des maladies des animaux sauvages de Saskatoon au Saskatchewan (Canada) – Le Professeur Leighton, Directeur du Centre canadien coopératif de la santé de la faune (CCWHC), a fait le point sur les activités menées à bien par le Centre collaborateur en 2010 en sa capacité de membre du Groupe de travail. Le Centre a participé aux travaux du groupe chargé de la préparation du Guide pour la surveillance de la santé animale et du Groupe de travail sur les maladies des animaux sauvages. Il a également pris part à la deuxième Conférence mondiale des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE qui s'est tenue en juin 2010. En outre, le Centre réalise un programme de développement des capacités au Sri Lanka. Il a réussi à obtenir les financements nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité de huit semaines sur la création, durant l'été 2010, d'un centre de santé pour animaux sauvages au Sri Lanka. Il a également collaboré avec le Sri Lanka à la formulation d'une proposition visant à lancer un projet de jumelage de l'OIE fondé sur les résultats de cette étude. Le Centre a contribué à la diffusion du programme qu'il avait élaboré en 2009 pour les ateliers des Points focaux pour les animaux sauvages de 2010, en Tanzanie, au Mali et en Thaïlande. Le Centre a participé à la Conférence Asie-Pacifique sur les maladies transmises par les animaux sauvages organisée à Pékin en collaboration avec le ministère de l'agriculture des États-Unis. Le Centre a continué d'offrir ses services de gestion des données au Centre de la santé de la faune des Pays-Bas et de s'impliquer dans *WildTech*, le consortium de l'UE pour la recherche sur les animaux sauvages.

8. Formation des points focaux pour les animaux sauvages

Fin de la première série d'ateliers – La Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel a brièvement évoqué les acquis du premier cycle d'ateliers de formation organisés à l'intention des points focaux pour les animaux sauvages. Bien qu'un dispositif de coopération avec les points focaux se fasse toujours attendre en Europe, le programme conçu par le Centre collaborateur CCWHC a été présenté aux points focaux des cinq régions de l'OIE. La combinaison de cours magistraux et de travaux pratiques destinés aux participants s'est avérée une formule particulièrement efficace pour dispenser les informations essentielles. Plusieurs Représentations régionales de l'OIE ont mis l'organisation de ces ateliers à profit pour présenter des informations en complément du programme initial. Les réactions ont été globalement très positives et les ateliers ont rencontré un franc succès.

Le Manuel de formation, qui a été préparé pour la première série d'ateliers avec le soutien du Professeur Ted Leighton, est en cours de publication par l'OIE et servira d'ouvrage de référence général. Il serait bientôt disponible en anglais, avant d'être traduit en français et en espagnol.

Le Docteur Karesh a fait remarquer que le Manuel de formation pourrait servir d'ouvrage de référence aux modérateurs régionaux pour les maladies des animaux sauvages en cours de nomination par l'organisation ProMed et qu'il leur recommanderait sa lecture.

Deuxième série d'ateliers de formation – La Docteure Erlacher-Vindel a indiqué que l'OIE s'était engagée à offrir une deuxième série d'ateliers de formation à l'intention des points focaux pour les animaux sauvages dans chaque région de l'OIE, probablement à partir du troisième trimestre 2011. Il est prévu à nouveau de proposer un programme cohérent dans chaque région. Ce deuxième cycle d'ateliers ne devrait pas reproduire le programme du premier cycle mais devrait plutôt le consolider. Il a été prévu d'adopter un cadre de formation axé sur des études de cas ou la résolution de problèmes qui, en utilisant un à trois scénarios de maladie dans la faune sauvage comme fil conducteur, permettrait de dispenser une expérience pratique en rapport avec la mission des points focaux pour les animaux sauvages. Sous réserve de l'approbation du Directeur général de l'OIE, ces scénarios permettraient d'aborder des questions pratiques, comme l'emploi de *WAHIS-Wild* et la notification des maladies à l'OIE, ainsi que les aspects concrets de la surveillance des maladies, des enquêtes et de la réponse aux foyers.

Le Groupe de travail a recommandé, avec l'accord du Professeur Leighton, que le Centre collaborateur canadien (CCWHC) définisse les grandes lignes du programme de cette deuxième série d'ateliers de formation. Le personnel régional de l'OIE serait consulté et invité à se prononcer sur un projet de contenu pour les prochains ateliers de formation pour les points focaux pour les animaux sauvages lors de leur réunion qui se tiendra à Paris vers la fin octobre 2010. Leurs commentaires seraient portés à l'attention du Professeur Leighton et de ses collègues du CCWHC qui en tiendront compte lors de l'élaboration du programme des ateliers. Le Centre collaborateur souhaiterait également impliquer les collègues des régions de l'OIE qui participeraient à la présentation des ateliers dans l'élaboration de ce programme afin que celui-ci réponde réellement aux besoins de l'ensemble des régions et des participants.

Il a été noté qu'aucune formation n'avait été proposée aux points focaux pour les animaux sauvages d'Europe occidentale et qu'il convenait d'étudier un programme adapté, qui pourrait être proposé parallèlement à la réunion de la Wildlife Disease Association (Association des maladies de la faune sauvage) en juillet 2012 à Lyon (France).

9. Rapport du Groupe ad hoc sur les maladies des abeilles mellifères

Le Docteur François Diaz a présenté le rapport final du Groupe ad hoc sur les maladies des abeilles mellifères (janvier 2010) au Groupe de travail et lui a demandé s'il souhaitait réagir ou poser des questions sur les abeilles sauvages. Le Groupe de travail, qui avait déjà examiné le projet de rapport lors de sa réunion précédente en février 2010, n'a pas souhaité faire d'autres commentaires et a pris bonne note du projet final.

10. Projet de document d'orientation sur les implications de l'interface entre les animaux d'élevage et la faune sauvage

À sa réunion de février 2010, le Groupe de travail avait achevé les travaux préparatoires entamés en 2009 sur un projet de document d'orientation relatif aux implications de l'interface entre les animaux d'élevage et la faune sauvage. En sa qualité de représentant de la Commission scientifique pour les maladies animales (SCAD), le Docteur Kris De Clercq a présenté le document d'orientation final qui décrit les grandes lignes des questions et des problématiques primordiales liées à la santé des animaux sauvages et domestiques. En septembre 2010, la Commission scientifique pour les maladies animales a réuni dans un seul document le projet soumis par le Groupe de travail en début d'année ainsi que celui du Groupe *ad hoc* sur l'épidémiologie. Le Groupe a convenu que ce document contenait des orientations claires qui permettaient d'intégrer la problématique des maladies des animaux sauvages dans le processus de normalisation internationale régissant les maladies animales et a soutenu la démarche de l'OIE consistant à aborder les aspects liés à la santé animale maladie par maladie et à la lumière d'une analyse de risque.

Le Docteur De Clercq a par ailleurs indiqué que la SCAD et la Commission du Code approuvaient la nécessité d'un passage à une articulation du *Code terrestre* autour des agents pathogènes. Le Groupe de travail a vivement appuyé ce concept et s'est engagé à appuyer l'OIE dans sa mise en œuvre.

Ce document soulève par ailleurs la question de la définition des animaux sauvages à recommander. Le Groupe de travail a examiné la définition des animaux sauvages telle qu'elle avait été rédigée par ses soins lors d'une réunion précédente et reprise dans le projet de document d'orientation. Le Groupe de travail n'a apporté que de légères modifications aux définitions, en éliminant toute référence aux animaux domestiques, dans la mesure où ce travail sortait du cadre de la demande qui lui avait été adressée. Par conséquent, le Groupe de travail a recommandé les définitions suivantes :

Animaux sauvages : animaux ne vivant pas sous la surveillance ou le contrôle humain et dont le phénotype n'a pas été sélectionné par l'homme.

Animaux sauvages vivant en captivité : animaux vivant sous la surveillance ou le contrôle humain mais dont le phénotype n'a pas été sélectionné par l'homme.

Animaux domestiques errants : animaux ne vivant pas sous la surveillance ou le contrôle humain mais dont le phénotype a été sélectionné par l'homme.

Le Groupe de travail a reconnu que certaines autorités pouvaient considérer les animaux de n'importe laquelle de ces trois catégories comme des « animaux sauvages » et que les agents pathogènes et les maladies des trois groupes devaient être notifiés à l'OIE. Toutefois, la notification d'une maladie chez ces animaux ne devrait pas nécessairement avoir des répercussions sur le statut sanitaire du pays.

11. **Éléments des chapitres du *Code terrestre* émanant de la Commission scientifique pour les maladies animales**

La SCAD a demandé au Groupe de travail d'examiner trois chapitres du *Code terrestre* afin de déterminer dans quelle mesure ces chapitres devraient être réactualisés.

Chapitre 6.11 du *Code terrestre* – Prévention des zoonoses transmissibles par les primates non humains

Le Groupe de travail a étudié ce chapitre et fait le constat qu'il pourrait bénéficier d'une mise à jour à la lumière des progrès scientifiques récents. Le Groupe de travail a estimé qu'il ne possédait pas les compétences requises pour prendre position sur certaines parties du chapitre. Il a toutefois accepté de consulter des spécialistes des zoonoses et des maladies des primates avant de préconiser une réactualisation éventuelle et de remettre ses commentaires avant janvier 2011.

Chapitre 5.9 du *Code terrestre* – Mesures de quarantaine applicables aux primates non humains

Le Groupe de travail a constaté, suite à l'examen de ce chapitre, que ce dernier pourrait également bénéficier d'une mise à jour pour prendre en compte les dernières avancées scientifiques et que sa portée devrait être élargie afin d'inclure les maladies non zoonotiques des primates. Le Groupe de travail a reconnu qu'une mise en quarantaine adéquate des primates non humains jouait un rôle important dans la protection des autres primates non humains et des autres espèces animales contre les maladies non zoonotiques. Le Groupe de travail a estimé qu'il ne possédait pas les compétences requises pour prendre position sur certaines parties du chapitre. Il a toutefois accepté de consulter des spécialistes des zoonoses et des maladies des primates avant de préconiser une réactualisation éventuelle et de remettre ses commentaires avant janvier 2011.

Chapitre 5.10 du *Code terrestre* – Modèles de certificats vétérinaires pour le commerce international

Le Groupe de travail a examiné le chapitre et constaté que les modèles actuels étaient adaptés aux animaux sauvages moyennant de légères modifications ou ajouts à la « Rubrique I.22 », relative aux motifs du transport, visant à réactualiser des termes comme « gestion des animaux sauvages » et « gestion des populations ».

12. **Groupe *ad hoc* sur la maladie épizootique hémorragique**

Le Groupe de travail a été sollicité pour prendre part aux travaux du Groupe *ad hoc* sur la maladie épizootique hémorragique mis en place afin de rédiger un nouveau chapitre du *Code terrestre* sur la maladie épizootique hémorragique, ou pour recommander la participation de personnes possédant les compétences requises sur les maladies de la faune sauvage. Le Groupe de travail a préparé une liste restreinte des spécialistes des maladies des animaux sauvages recommandés à l'échelle mondiale.

13. Groupe *ad hoc* sur la peste des petits ruminants

Le Groupe de travail a été sollicité pour prendre part aux travaux du Groupe *ad hoc* mis en place afin de rédiger un nouveau chapitre du *Code terrestre* sur la peste des petits ruminants, ou pour recommander la participation de personnes possédant les compétences requises sur les maladies de la faune sauvage. Le Groupe de travail a préparé une liste restreinte des spécialistes des maladies des animaux sauvages recommandés à l'échelle mondiale.

14. Groupe *ad hoc* sur la brucellose

Le Groupe de travail a été sollicité pour prendre part aux travaux du Groupe *ad hoc* mis en place afin de rédiger un nouveau chapitre du *Code terrestre* sur la brucellose, ou pour recommander la participation de personnes possédant les compétences requises sur les maladies de la faune sauvage. Le Groupe de travail a préparé une liste restreinte des spécialistes des maladies des animaux sauvages recommandés à l'échelle mondiale.

15. Groupe *ad hoc* sur la validation des épreuves de diagnostic pour les animaux sauvages

La Commission des normes biologiques avait décidé de se pencher sur la question de la validation des épreuves de diagnostic pour les animaux sauvages. Les chapitres du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (Manuel terrestre)* manquent actuellement de cohérence à cet égard et toutes les épreuves du *Manuel terrestre* n'ont pas été soumises à une procédure de validation. La Commission des normes biologiques a étudié la possibilité de constituer un Groupe *ad hoc* sur cette question. Deux membres du Groupe de travail, à savoir le Professeur Leighton et le Docteur John Fischer, avaient été pressentis pour participer aux travaux de Groupe *ad hoc* dans l'éventualité de sa création. Le Groupe de travail a également préparé une liste restreinte des spécialistes des maladies des animaux sauvages recommandés à l'échelle mondiale.

Le Groupe de travail a abordé cette question en 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2009 et a reconnu qu'il conviendrait d'examiner l'adéquation des épreuves existantes de diagnostic des maladies de la liste de l'OIE avec la surveillance et le diagnostic des maladies de la faune sauvage. À l'issue d'une consultation des différents Laboratoires de référence compétents de l'OIE, le Groupe de travail avait formulé plusieurs recommandations en vue de recenser les épreuves diagnostiques disponibles pour les maladies de la liste, déterminer les épreuves adaptées à certaines ou à toutes les espèces sauvages et mettre en lumière des problèmes de sensibilité et de spécificité déjà identifiés ou anticipés lors de l'utilisation d'épreuves non validées pour ces espèces. La synthèse la plus récente remonte à février 2010 (voir l'[Annexe III](#)).

16. Theilériose

Le Groupe de travail a constaté que le chapitre du *Code terrestre* consacré à la theilériose nécessitait une révision. La plupart des informations avaient plus de 20 ans et étaient devenues obsolètes sur le plan scientifique. La theilériose est la troisième maladie animale à vecteurs d'Afrique subsaharienne et revêt une importance considérable dans la faune sauvage. Le Groupe de travail a recommandé que le chapitre sur la theilériose soit révisé rapidement et structuré selon la nouvelle classification des maladies basée sur les agents pathogènes du *Code terrestre*.

17. Guide de surveillance de la santé des animaux terrestres

La Docteure Lea Knopf du Service scientifique et technique de l'OIE a présenté les dernières nouvelles concernant le « Guide de surveillance de la santé des animaux terrestres » et divers aspects de la surveillance de la faune sauvage. Ce guide pratique destiné au travail de terrain n'avait pas pour vocation de copier ou de reprendre le contenu des manuels et des documents déjà disponibles sur la surveillance sanitaire des animaux. L'achèvement du guide a pris du retard. Le Groupe de travail a insisté vivement pour que les travaux soient rapidement terminés compte tenu de la valeur ajoutée de cet outil. Le Groupe de travail a exprimé l'espoir que la SCAD continuera à se mobiliser pour appuyer cette initiative.

18. Rapports des organisations, programmes ou projets extérieurs

PREDICT : Le Docteur William Karesh a fait le point sur le projet PREDICT du Programme contre les menaces pandémiques émergentes (EPT) financé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Le Docteur Karesh a été nommé responsable technique principal (Chief Technical Officer) de l'un des cinq sous-projets (PREDICT) du Programme de l'USAID. L'OIE est un acteur clé de l'initiative EPT qui vise spécifiquement à renforcer la capacité des laboratoires et des réseaux de laboratoires à prévoir et à prévenir les maladies émergentes à potentiel pandémique. Un volet important du programme cible les maladies associées à la faune sauvage. Le programme global possède de nombreux domaines d'intervention, par exemple, la détection des agents pathogènes, la modélisation des risques, la réduction des risques, le renforcement des capacités de surveillance de la faune sauvage, le partage et la gestion de l'information ainsi qu'une formation spécialisée en matière de santé publique humaine et vétérinaire.

IDENTIFY : Mme Jennifer Lasley a fait état des efforts déployés par l'OIE dans le cadre du projet IDENTIFY (un autre volet du Programme EPT financé par l'USAID) et a signalé la participation au projet de l'OMS² et de la FAO³ comme partenaires. Le projet a pour objet d'améliorer les capacités de diagnostic des pays ciblés et d'encourager la notification des événements épidémiologiques émergents. Les efforts viseront principalement à renforcer les capacités pour permettre une reconnaissance précoce des événements inhabituels, grâce à l'identification rapide des agents pathogènes communs, et l'envoi d'échantillons d'agents pathogènes potentiellement « inconnus » à d'autres.

FAO : Le Docteur Scott Newman (Observateur de la FAO à la réunion du Groupe de travail) a fait rapport sur les activités de la FAO dans le domaine des maladies des animaux sauvages. Le rapport de la FAO avait pour but de sensibiliser le Groupe de travail et les collègues de l'OIE aux priorités et activités de la FAO en matière de santé des animaux sauvages, et d'encourager la réflexion sur d'éventuels domaines de collaboration. La FAO a mis en évidence les interventions suivantes : le renforcement des capacités des collègues des ministères de l'agriculture et des ressources naturelles, en collaboration avec l'UA-BIRA⁴ ; les prochaines enquêtes sur la faune sauvage et les maladies du bétail à l'échelle du continent africain : conséquences sur les moyens d'existence et la santé publique, qui impliqueront également les collègues de la santé publique ; la préparation d'un manuel de formation pour appuyer ces efforts de renforcement des capacités ; les activités de surveillance de la faune sauvage chez les buffles et les chauves-souris ; des points de situation sur les activités du groupe d'étude scientifique ; les activités internes « One Health » (un monde, une seule santé) menées conjointement avec les Départements des pêches et des forêts au sein la FAO, y compris l'événement parallèle organisé par le CIC⁵, la CBD⁶ et la FAO à la Conférence des forêts sur la chasse, le commerce et la gestion de la faune sauvage dans les forêts tropicales où a eu lieu une communication sur l'élevage des animaux sauvages et la consommation de viande de brousse.

WildTech : Le Professeur Marc Artois a fourni des informations provenant de WildTech. WildTech est l'acronyme d'un programme collaboratif financé par l'Union européenne et intitulé « Nouvelles technologies pour la surveillance d'infections émergentes et ré-émergentes dans la faune sauvage ». Le Consortium rassemble 13 partenaires pluridisciplinaires sous la coordination de l'Université de Nottingham. Le programme lancé en juillet 2009 bénéficie d'un financement sur 4 ans. WildTech a pour objectif d'établir le cadre d'une surveillance pan-européenne des agents pathogènes dans la faune sauvage fondée sur de nouveaux outils de diagnostic comme par exemple les puces à ADN. Le virus de la fièvre catarrhale du mouton et *Mycobacterium bovis* ont été utilisés comme premiers modèles pour éprouver le concept chez une série d'espèces prioritaires tels que les cervidés et le sanglier. Des prototypes de puces à ADN devraient être disponibles avant la fin de l'année 2010. La première étape de validation devrait prendre fin avant le printemps de l'année prochaine. L'OIE sera informée de l'évolution du projet. WildTech et le Groupe de travail resteront en contact par l'intermédiaire de leurs membres et par la participation de l'OIE au Comité consultatif externe de WildTech.

19. Dates des prochaines réunions

Dans le souci de renforcer la collaboration avec la Commission scientifique et, par son intermédiaire, avec les autres Commissions spécialisées de l'OIE, le Groupe de travail a décidé de tenir sa réunion annuelle à Paris au cours de la deuxième semaine du mois de novembre (7 au 10 novembre 2011).

.../Annexes

2 OMS : Organisation mondiale de la santé

3 FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

4 UA-BIRA : Organisation de l'Unité africaine-Bureau interafricain pour les ressources animales

5 CIC : Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier

6 CBD : Convention sur la diversité biologique

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LES MALADIES DES ANIMAUX SAUVAGES
Paris, 12–15 octobre 2010

Ordre du jour

1. Observations préliminaires et accueil des participants
 2. Discussions avec les représentants du Service de l'information sanitaire
 3. Tour d'horizon des membres du Groupe de travail sur les derniers événements pathologiques significatifs dans la faune sauvage dans les différentes régions
 4. L'OIE et les espèces invasives
 5. OFFLU – Analyse des commentaires de la FAO concernant le document de 2009 sur la surveillance de l'influenza aviaire
 6. Conférence internationale de l'OIE sur la santé des animaux sauvages et la biodiversité
 7. Rapports des Centres collaborateurs de l'OIE sur les maladies des animaux sauvages
 8. Formation des points focaux pour les animaux sauvages
 9. Rapport du Groupe ad hoc sur les maladies des abeilles mellifères
 10. Projet de document d'orientation sur les implications de l'interface entre les animaux d'élevage et la faune sauvage
 11. *Éléments des chapitres du Code terrestre* émanant de la Commission scientifique pour les maladies animales
 12. Groupe ad hoc sur la maladie épizootique hémorragique
 13. Groupe ad hoc sur la peste des petits ruminants
 14. Groupe ad hoc sur la brucellose
 15. Groupe ad hoc sur la validation des épreuves de diagnostic pour les animaux sauvages
 16. Theilériose
 17. Guide de surveillance de la santé des animaux terrestres
 18. Rapports des organisations, programmes ou projets extérieurs
 19. Dates des prochaines réunions
-

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'OIE SUR LES MALADIES DES ANIMAUX SAUVAGES

Paris, 12–15 octobre 2010

Liste des participants

MEMBRES

Docteur William B. Karesh (*Président*)

Executive Vice President
EcoHealth Alliance
460 West 34th St., 17th Flr
New York, NY, 10001
Tél. (1-212) 380 4463
Fax (1-212) 380 4465
Karesh@EcoHealthAlliance.org

Docteur Roy Bengis

Veterinary Investigation Centre
P.O. Box 12, Skukuza 1350
AFRIQUE DU SUD
Tél. (27-13) 735 5641
Fax (27-13) 735 5155
royb@nda.agric.za

Professeur Marc Artois

VetAgro Sup - Campus Vétérinaire de Lyon
1 Avenue Bourgelat
69280 Marcy L'Etoile
France
Tél. (33-4) 78 87 27 74
Fax (33-4) 78 87 56 35
m.artois@vetagro-sup.fr

Docteur John Fischer

Southeastern Cooperative Wildlife Disease Study,
College of Veterinary Medicine
University of Georgia, Athens - GA 30602
États-Unis d'Amérique
Tél. (1-706) 542 1741
Fax (1-706) 542 5865
jfischer@uga.edu

Docteur Yasuhiro Yoshikawa

Professor of Kitasato University
College of Veterinary Medicine
Kitasato University
35-1 Higashii 23 Bancho
Towada, Aomori 034-8628
JAPON
Tél. 81 176-24-9451
Fax 81-176-24-9451
ayyoshi@mail.ecc.u-tokyo.ac.jp
ayyoshi@vmas.kitasato-u.ac.jp

Docteur Torsten Mörner

(*Invité excusé*)
Department of Wildlife, Fish & Environment
National Veterinary Institute
751 89 Uppsala
SUÈDE
Tél. (46-18) 67 4214
Fax (46-18) 30 9162
torsten.morner@sva.se

Professeur F.A. Leighton

Canadian Cooperative Wildlife Health Centre,
Department of Veterinary Pathology, University of
Saskatchewan
Saskatoon, Saskatchewan S7N 5B4
CANADA
Tél. (1.306) 966 7281
Fax (1.306) 966 7387
ted.leighton@usask.ca

OBSERVATEURS

Docteur Kris De Clercq

(*Vice-Président de la Commission scientifique pour
les maladies animales*)
Centre d'Études et de Recherches Vétérinaires et
Agrochimiques
Département de virologie, Section des maladies
épidémiologiques, CODA-CERVA-VAR
Groeselenberg 99, B-1180 Uccle, BELGIQUE
Tél. (32-2) 37 90 400
Fax (32-2) 37 90 666
kris.de.clercq@var.fgov.be

Docteur Scott Newman

Animal Health Officer
EMPRES Wildlife Unit Coordinator
FAO - Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Roma
ITALIE
Tél. (39-06) 570 541 84
Fax (39-06) 570 530 23
Scott.Newman@fao.org

Docteur Pierre Formenty

(*Invité excusé*)
Emerging and Dangerous Pathogens Team
Alert and Response Operations Office
Department of Epidemic and Pandemic Alert and
Response
OMS - 20 Avenue Appia, CH-1211 Genève 27
SUISSE
Tél. 41 22 791 25 50
Fax 41 22 791 41 98
E-mail formentyp@who.int

SIÈGE DE L'OIE

Docteur Bernard Vallat

Directeur général
12 rue de Prony
75017 Paris, FRANCE
Tél. 33 - (0)1 44 15 18 88
Fax 33 - (0)1 42 67 09 87
oie@oie.int

Docteure Elisabeth Erlacher-Vindel

Adjointe au Chef du Service scientifique et technique
e.erlacher-vindel@oie.int

Docteur Alessandro Ripani

Chargé de mission
Service de l'information sanitaire animale
a.ripani@oie.int

Docteur Kazuaki Miyagishima

Directeur général adjoint
Chef du service scientifique et technique
k.miyagishima@oie.int

Docteur Karim Ben Jebara

Chef du Service de l'information sanitaire
k.benjebara@oie.int

Docteure Lea Knopf

Reconnaissance du statut zoosanitaire des pays
Service scientifique et technique
l.knopf@oie.int

Sensibilité et spécificité de quelques épreuves diagnostiques pour les maladies des animaux sauvages

Les épreuves diagnostiques de routine mises au point et utilisées actuellement pour le dépistage ou la confirmation de maladies chez les animaux d'élevage domestiques n'ont généralement pas été validées pour les animaux sauvages. Il reste à déterminer s'il existe des différences essentielles sur le plan de la sensibilité ou de la spécificité lorsque ces épreuves sont employées avec des échantillons provenant d'animaux sauvages et si le Groupe de travail sur les maladies des animaux sauvages devrait proposer une modification et une actualisation éventuelle de la prochaine édition du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* de l'OIE.

Les épreuves diagnostiques peuvent être réparties arbitrairement en deux catégories :

- 1) LES TECHNIQUES D'IDENTIFICATION DE L'AGENT regroupent le diagnostic visuel direct et les méthodes de détection de l'antigène.
- 2) LES MÉTHODES INDIRECTES

Toutefois, la frontière séparant ces deux catégories reste floue.

1. Les techniques d'identification de l'agent

a) Le diagnostic par examen visuel direct

1. Examen macroscopique – identification des macroparasites (helminthes, ectoparasites et myiases larvaires) et des vecteurs de la maladie (arthropodes ailés et aptères) OU lésions macroscopiques pathognomoniques à l'autopsie.
2. Examen microscopique
 - i) Détection et identification des micro-parasites présents dans le fluide corporel ou les prélèvements tissulaires, raclages cutanés, examen des fèces et sédiments urinaires. Exemples : hémoparasites, bacilles de la fièvre charbonneuse, microfilaires, dermatomycoses, entéro-protozoaires, œufs d'helminthes et micro-ectoparasites. Des colorants spécifiques sont parfois nécessaires.
 - ii) Aspect typique en microscopie optique ou caractéristiques en microscopie électronique de maladies spécifiques dans des coupes histopathologiques d'organes (exemples : mycobactériose, encéphalopathies spongiformes, mycoses systémiques, corps d'inclusion virale, protozoaires systémiques, etc.). Des colorants spécifiques sont parfois nécessaires.
 - iii) Utilisation de conjugués fluorescents pour l'identification d'agents étiologiques dans les prélèvements de tissus, par exemple, techniques par anticorps fluorescents pour le diagnostic de la rage et des clostridioses.
 - iv) Techniques immunohistochimiques pour la mise en évidence de l'agent étiologique dans des coupes tissulaires (exemples : rage, fièvre de la vallée du Rift, encéphalopathies spongiformes).

b) Détection de l'antigène

Plusieurs méthodes directes et indirectes permettent de détecter les agents infectieux et les antigènes dans les spécimens. Elles comprennent :

1. La culture *in vitro* ou *in vivo* – méthode couramment employée pour isoler les bactéries, les virus, les cryptogames et certains protozoaires.
2. Les techniques moléculaires, y compris l'amplification en chaîne par polymérase (PCR) du matériel génétique de l'agent et les sondes ADN spécifiques pour la détection de l'antigène.

Il importe de savoir que toutes ces méthodes de diagnostic par identification de l'agent ne devraient théoriquement pas être influencées par l'espèce hôte, c'est-à-dire l'animal d'élevage domestique ou l'animal sauvage. Le taux de prolifération ou d'amplification de l'agent peut varier selon les espèces et influencer sur la quantité et la répartition de l'antigène dans les tissus.

2) Les méthodes indirectes

Ces techniques comprennent principalement des techniques immunologiques basées sur le sérum ou le plasma qui visent à révéler une réponse de l'hôte à l'antigène. Ces méthodes d'analyse permettent de mesurer directement ou indirectement le niveau d'anticorps ou les réponses immunitaires de cellules à une exposition, une infection ou une maladie, par exemple. Exemples : les épreuves de neutralisation virale, les méthodes immuno-enzymatiques (ELISA), les épreuves de fixation du complément, les épreuves d'inhibition de l'hémagglutination, les épreuves à la précipitine, les tests à l'interféron gamma et l'intradermoréaction.

Ces épreuves impliquent généralement une comparaison des résultats avec des témoins positifs et négatifs connus et l'interprétation des résultats dépend de valeurs limites prédéfinies. Ces épreuves sérologiques sont fréquemment employées lors d'enquêtes sur des maladies spécifiques ou pour analyser des lots d'animaux préalablement à leur certification ou à leur déplacement. Elles sont également exploitées lors des diagnostics individuels, lorsque la stabilité sérologique est estimée par la répétition des épreuves. Certaines méthodes d'analyse indirectes sont employées depuis de nombreuses années avec d'excellents résultats pour la détermination de maladies spécifiques chez certaines espèces sauvages. Or, les problèmes de sensibilité et de spécificité risquent précisément de se poser avec ces méthodes indirectes d'analyse, d'où l'importance de leur validation pour les espèces concernées.

Tour d'horizon sur la qualité des épreuves diagnostiques pour les maladies des animaux sauvages : état des lieux

Les méthodologies mises en œuvre dans certaines épreuves garantissent que les résultats obtenus ne seront pas influencés négativement par les différences existant entre les espèces animales soumises à ces épreuves. Tel est le cas des nombreuses épreuves standard utilisées pour identifier les agents infectieux comme, par exemple, la mise en culture de bactéries et de virus. D'autres méthodes diagnostiques ne peuvent s'appliquer qu'à une seule espèce ou à un nombre restreint d'espèces. Il s'agit, par exemple, des épreuves ELISA indirectes qui requièrent la réaction d'un anticorps avec les immunoglobulines de l'espèce animale hôte. Par conséquent, en l'absence d'anticorps spécifiques à l'espèce hôte, les résultats de ces épreuves ne pourront être validés ; de plus, elles peuvent être à l'origine d'erreurs en cas d'utilisation avec des échantillons provenant d'autres espèces animales. En revanche, les méthodes ELISA de compétition et de blocage, de même que le test de polarisation en fluorescence, ne requièrent pas d'anticorps spécifiques à l'espèce hôte et peuvent donc être employées avec les échantillons issus de n'importe quelle espèce animale.

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2010**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE sont protégées par la législation internationale sur les droits d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OIE ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et dénominations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OIE préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.